

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **30 JANVIER 2024**

Délibération CA 2024 / 01 / 30 – 8

Point 11 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CENTRE DE COORDINATION « PÔLE ENTREPRENARIAT ÉTUDIANT de LORRAINE (Peel)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 7

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** la création du Règlement Intérieur du Centre de Coordination « Pôle Entrepreneuriat Étudiant de Lorraine (Peel).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	22
Présents	14
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 31 janvier 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **1 FEV. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **30/01/2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **1 FEV. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.